

# Snes Créteil *info*

Snes Créteil info - [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél. : 08.11.11.03.83 – Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

## Formation des enseignants Infos rapides n°1

Tous corps du Second degré confondus, le rectorat de Créteil a du accueillir mercredi dernier plus de 900 stagiaires. Un record au niveau national ! Créteil n'est plus seulement l'académie d'accueil des néo-titulaires mais devient aussi très demandeuse en stagiaires ; plus de 30 % d'entre vous ne l'avaient pas demandée ! Bienvenue donc dans ce métier et plus particulièrement dans cette académie.

### Service : pas plus que l'ORS !

La note de cadrage adressée par le ministère aux recteurs, publiée dans le B.O. n°13 du 1er avril 2010 (<http://www.education.gouv.fr/cid50946/menh1005426c.html>) est sans ambiguïté : "La quotité de ces supports sera équivalente à l'ORS [obligation réglementaire de service, c-à-d. 18h pour les certifiés et 15h pour les agrégés] des enseignants stagiaires qui y seront affectés. Cette ORS constitue un maximum. **Dans le second degré, il ne sera pas possible de la compléter par des heures supplémentaires à seule fin d'aligner temps de service et répartition des heures de cours.**" (circulaire n° 2010-037 du 25-2-2010). A Créteil, le Rectorat a adopté le principe d'une décharge de deux heures représentant une partie de la formation... mais n'a pas donné de consignes aux chefs d'établissement pour qu'ils construisent des services à 13 ou à 16h. Conclusion, vous retrouverez souvent avec des services de 15 ou 18h, auxquels s'ajoutent 2h « de décharges » payées en heures sup. Ce système habile était déjà en vigueur les années passées pour les néo-titulaires (jusqu'à cette année, Créteil s'enorgueillissait de son dispositif d'accueil des néo-tits...), ce qui a permis au passage d'écluser une partie des heures sup imposées à l'académie. Pour vous, stagiaires, c'est particulièrement cynique, mais comme l'a dit le secrétaire-général du Rectorat M. Alfandari le 25 août, « ça met du beurre dans les épinards ». **Mais aucun chef d'établissement ne peut vous imposer davantage... La règle, qui vaut également pour les titulaires, est que seule la première heure supplémentaire est imposable. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous prévenir.**

### Tuteurs : beaucoup manquent à l'appel.

Vu le 30, lors de la première « journée de formation disciplinaire » d'Histoire-Géo, lorsqu'un des IA-IPR demande aux stagiaires lesquels n'ont pas de tuteurs : la moitié de l'assistance lève la main. Scène comparable en Lettres. Pour nous, militant-e-s du SNES, c'est la preuve que **notre analyse de la réforme de la formation des enseignants est partagée par la majorité de la profession. Le SNES Créteil maintient sa position ; il appelle les collègues à maintenir leur refus d'être tuteur, mais organiser partout l'accueil syndical des stagiaires et à manifester à leur égard la plus grande solidarité.**

### Et la formation, dans tout ça ?

IUFM : quatre lettres qui ont fait coulé beaucoup d'encre depuis 1990... mais qui ont presque tout à fait disparu du diaporama présenté lors de votre « accueil » par le Rectorat le 25 août. Au détour d'une phrase, l'un des orateurs les prononce pourtant. L'IUFM assumera les « journées transversales », et en réalité, plusieurs des formateurs associés à l'IUFM participent aux journées organisées par les IA-IPR. Mais les volumes restent extrêmement maigres, et sont surtout commandés par l'urgence : le 30 et le 31, il fallait vous donner un peu de grain à moudre pour les premiers jours. Mais quand et comment revenir sur la toute première expérience ? Comment passer, autrement qu'au jugé, du savoir universitaire à l'enseignement ? Qui peut vous dire, très vite, que ce que vous faites n'est pas si nul, est peut-être très bien, ou pourrait l'être avec tel ou tel changement ? Le tuteur ? Voir ci-dessus ! **Il faut revenir à une répartition beaucoup plus équilibrée entre le stage en responsabilité et la formation, et dès maintenant mettre à profit le potentiel de l'IUFM de Créteil, sans laisser la responsabilité de la formation aux seuls IA-IPR. C'est véritablement possible dès maintenant, et le SNES s'adressera en ce sens, avec les syndicats de la FSU, au Recteur de Créteil.**

**Stagiaires : vous avez besoin du SNES, le SNES a besoin de vous...  
ADHÉREZ AU SNES !**

**CONTACTEZ LE SNES**

[stagiaires@creteil.snes.edu](mailto:stagiaires@creteil.snes.edu)

01 41 24 80 89 (n° réservé aux stagiaires !)

Posez-nous vos questions, faites nous part de vos premières expériences.